Lutte contre certaines maladies des poissons, en particulier le saumon

1999/0191(CNS) - 02/03/2000 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant le rapport de M. Ian HUDGHTON (Verts/ALE, RU), le Parlement européen a approuvé la modification de la directive 93/53/CEE établissant des mesures communautaires minimales de lutte contre certaines maladies des poissons. Le Parlement considère comme primordial que la Commission étudie de façon approfondie le foyer d'anémie infectieuse du saumon (AIS) en Ecosse, l'éventuelle propagation de cette maladie et la contamination entre saumons d'élevage et saumons sauvages. Il est d'avis que le secteur écossais du saumon est confronté à une crise qui ira en empirant si aucune indemnisation n'est prévue. Il faut donc prendre les dispositions nécessaires pour modifier d'urgence la décision 90/424/CEE du Conseil dans le sens suivant: ajout de l'anémie infectieuse du saumon à la liste des maladies visées, aux fins d'indemnisation rapide et suffisante, et financement de travaux de recherche et de développement sur un vaccin contre l'AIS.